

ARTICLE 1

Organisation :

Le TAM organise une épreuve d'**endurance tout terrain sable** de renommée européenne « **Beach Cross** », qui pour sa huitième édition se déroulera les Samedi 15 et Dimanche 16 Octobre 2011 à Berck sur Mer 62600, FRANCE.

ARTICLE 2

Définition :

L'endurance tout terrain sable « Beach cross » se disputera en conformité avec les prescriptions des règlements de la FFM, et du règlement spécifique de l'épreuve auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 3

Catégories :

1. Cylindrées 125 2 Temps - 250 4 Temps (âge minimum : 15 ans) MX 2
2. Cylindrées 250 2 Temps - 450 4 Temps (âge minimum : 18 ans) MX 1
3. Vétérans > 36 ans
4. Quads

L'organisation se réserve le droit d'imposer la catégorie de son choix à tout participant.

ARTICLE 4

Circuit :

La piste sera longue de 3 150 m environ, sa largeur sera de 12 mètres minimum sauf à l'emplacement de la chicane de pointage. Les courses se dérouleront dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

ARTICLE 5

Départ :

Le départ des quads se fera au drapeau devant la grille

La finale A se donnera avec un départ décalé, de 60 secondes

1. MX 2
2. MX 1

La finale B : un seul départ, les non qualifiés de la Finale A des catégories MX 1 et MX 2.

ARTICLE 6

L'**essai chronométré est obligatoire**. Après 15 minutes d'essais libres, le directeur de course annoncera les 20 minutes chronométrées. Il déterminera la place sur la grille de départ.

ARTICLE 7

La place des concurrents, dans le parc Pilotes, sera attribuée **UNIQUEMENT** par l'organisation, et **UN seul véhicule par participant sera accepté**.

ARTICLE 8

Engagement, Licence :

Attention : La Licence UFOLEP n'est pas acceptée.

Le droit d'engagement est fixé à 100 € par pilote pour les motos et quads.

Ne seront prises en compte que les fiches d'engagement remplies et signées, accompagnées :

- Du droit d'engagement, 100 € et d'une photocopie de la licence FFM Nationale NCA – NCB 2011 ou Internationale 2011
- Ou du droit d'engagement et d'un certificat médical de non contre indication au motocross datant de moins de trois mois pour les licences FFM à la journée

La présentation de la licence est obligatoire le jour de l'épreuve, un coureur sans sa licence n'est donc pas admis.

Ces montants sont à régler par chèque bancaire à l'ordre du TAM. La date de clôture des engagements sera fixée au 25 septembre 2011, au-delà de cette date, les engagements seront d'un montant de 130 €. Les inscriptions seront closes dès que le nombre de 300 pilotes moto sera atteint et 110 pilotes en quad.

Conditions de remboursement : tout forfait attesté par un certificat médical, et **exprimé avant le 30 septembre 2011** donnera lieu à un engagement pour l'épreuve de l'année suivante.

ARTICLE 9

Pilotes :

Seuls les pilotes de plus de 15 ans révolus sont autorisés à participer à cette épreuve, uniquement MX 2 et 18 ans révolu en MX 1.

Ils devront tous être en possession des licences à l'article 8 et d'une carte d'identité.

Les pilotes mineurs devront venir aux vérifications techniques en présence de personnes agissant en qualité de père, de mère ou de tuteur avec **une autorisation parentale** et présenter à l'organisateur une pièce d'identité afin de vérifier le lien de parenté avec le pilote mineur.

Cette course est une course sur invitation et l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser certains engagements sans devoir en justifier le motif.

ARTICLE 10

Classement : MOTOS

Chaque pilote se verra attribuer les points de sa place pour l'accession en finale.

Accès à la Finale A : Les 40 premiers de la catégorie MX 2
Les 50 premiers de la catégorie MX 1
Avec départ décalé de 60 secondes.

Accès à la Finale B : Les suivants de la catégorie MX 2
Les suivants de la catégorie MX 1

Pour le classement final MOTO :	Manche 1 et Manche 2	Coefficient 1	
	Finale	Coefficient 3	
Ex :	40 ^{ème} en 1 ^{ère} manche = 40 points		
	27 ^{ème} en 2 ^{ème} manche = 27 points	TOTAL	67 points
	42 ^{ème} en finale = 42 x 3 = 126 points	TOTAL	193 points

Tout pilote non classé au cours d'une manche se verra attribuer 120 points.

Deux manches qualificatives donneront accès à une finale A (pour les 90 meilleurs MX 1 & MX 2) et une finale B (pour les suivants)

En cas d'égalité, le classement de la finale sera prépondérant.

Classement : QUADS et VETERANS

Cumul des trois manches

En cas d'égalité, le classement de la 3^{ème} Finale sera prépondérant.

ARTICLE 11

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à Berck le Vendredi 14 Octobre 2011 de 15h00 à 20h00 et le samedi 15 Octobre 2011 de 8h00 à 15h00.

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

1. Permis de conduire ou certificat d'aptitude au sport motocycliste.
2. Licence FFM 2011, ou certificat médical de non contre indication datant de moins de trois mois pour la licence à la journée.
3. Carte d'identité ou passeport.
4. Un extincteur à jour de validité et plombé

Attention :

Les déclarations de perte ou de vol, les attestations de licence en cours ne seront pas acceptées.

L'organisateur remettra à chaque concurrent, un moyen d'identification dont le port sera obligatoire durant l'épreuve. Les sponsors présents sur les plaques et dossards sont obligatoires.

Les vérifications administratives auront lieu à l'issue des vérifications techniques, les machines devront porter les numéros de course sur les plaques : 3 pour les motos (avant, côté droit et gauche), 2 pour les quads (avant et côté droit).

Les machines seront marquées. L'utilisation de pneus à godets sera interdite. Protection dorsale est conseillée et le «par-pierre» obligatoire.

ARTICLE 12

Organisation de l'épreuve – Départ – Arrivée :

La 8^{ème} endurance tout terrain sable « Beach Cross » sera courue en deux manches de 20 minutes + 1 tour pour les MX 1 et les MX 2 ; la finale B 20 minutes + 1 tour et la finale A 25 minutes + 2 tours et 3 manches de 20 minutes + 1 tour pour les quads et les vétérans.

Le départ sera donné à l'aide d'une grille, tout départ volé sera sanctionné par une exclusion immédiate du pilote concerné ou d'une disqualification en cas de réclamation des commissaires de piste. De nombreux postes de contrôle seront installés sur le parcours. Les concurrents surpris à couper le parcours, à changer de machine, à éviter une difficulté du terrain, seront déclassés à l'arrivée, après dépouillement des rapports des contrôleurs.

Attention : Tout concurrent qui sera surpris avant l'épreuve à circuler sur le parcours ou sur les dunes environnantes sera interdit de départ et ne pourra prétendre à aucun remboursement. Tout pilote ayant un comportement dangereux sur la piste ou en dehors sera exclu du classement. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs et de leur staff technique.

Il est formellement interdit de prendre un passager sur sa machine en quittant le circuit.

La zone de panneutage est considérée comme une zone appartenant au circuit et ne sera accessible que par le panneuteur majeur, muni de son pass et durant la manche de son pilote.

Tout ravitaillement sur le circuit est strictement interdit.

Chronométrage :

Les chronomètres compteront le nombre de tours pour chaque concurrent, et le classement final sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée dans le dernier tour. Sur décision du Directeur de course, la durée de l'épreuve pourra être réduite. En cas de force majeure, la course pourra être arrêtée à tout moment. Dans ce cas, le Directeur de la course restera décisionnaire quant à la reprise ou sur la ligne d'arrivée au tour précédent de l'arrêt de l'épreuve.

ARTICLE 13

Réclamation :

Toute réclamation sera effectuée auprès du Directeur de course et sera accompagnée d'un chèque de 75 € à l'ordre de la FFM et avec motif écrit par le pilote et dans la demi heure qui suit l'affichage des résultats.

Assurance :

Le TAM a contracté une assurance responsabilité civile organisateur, conforme à la législation en vigueur auprès de la compagnie ASSURANCE MOTO VERTE. En cas d'accident, les concurrents possédant une licence à la journée, devront en faire la déclaration à ASSURANCE MOTO VERTE dans un délai de 18 heures après l'épreuve.

ARTICLE 14

Annulation, Report de l'épreuve :

Dans l'hypothèse où le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques motifs que ce soit, et de manière non exhaustive, le TAM ne serait redevable envers les concurrents que de 60 % de l'engagement. Le TAM s'engage à rembourser au plus tard le 30 novembre 2011. Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 15

Prix :

La distribution des prix aura lieu sur la digue au Car Podium le Dimanche 16 Octobre 2011, à 18 H.

LISTE DES PRIX

	Finale A	Finale B	Quads
1 ^{er} Scratch :	5 000 €	300 €	2 000 €
2 ^{ème} Scratch :	2 500 €	200 €	1 500 €
3 ^{ème} Scratch :	2 000 €	100 €	1 000 €
4 ^{ème} Scratch :	1 500 €		
5 ^{ème} Scratch :	1 000 €		

ARTICLE 16

Mis à part les concurrents disputant leur manche et leurs panneuteurs, le circuit est absolument interdit d'accès.

Tears – off ou verres jetables **STRICTEMENT INTERDITS**

Tapis respectant l'environnement est obligatoire dans le parc Pilotes.

Interdiction d'utiliser les barbecues dans les parcs Pilotes.